



CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n°4
Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juin, les membres du Conseil municipal de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 16 juin 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : Dix-sept heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, David CADÈNE, Magali CHANTREL, Jocelyne Le Bars, Guy METIVIER.

Était absent : Fabrice LLABOUR.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Mr Daniel BONNEFOY est désigné à cette fonction, qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil du 15 avril 2026
- 2 - Modification des statuts du SIP des Aspres.
- 3 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- 4 - Redevance RODP pour Orange.
- 5 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté de communes.
- 6 - Désignation d'un référent santé-environnement pour l'Agence Régionale de Santé.
- 7 - Mise à jour du tableau des effectifs.
- 8 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.
- 9 - Désignation des membres de la commission de délégation de service public.
- 10 - Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil du 15 avril 2026

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – Modification des statuts du SIP des Aspres.

Lors du Conseil d'installation du Syndicat d'Intervention Prioritaire (SIP) des Aspres et au changement de président, le siège du SIP a été transféré dans la commune de Vivès. Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil municipal entérine à l'unanimité le changement de siège.

3 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire expose l'obligation faite pour la commune de mettre en place une commission des impôts directs composée de six (6) membres titulaires et de six (6) membres suppléants qui sont tirés au sort par le Directeur des Finances Publiques parmi une liste de vingt-quatre noms (24) noms proposés par la Mairie. Cette liste est composée essentiellement de personnes s'acquittant des taxes locales foncière ou d'habitation sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la liste proposée à l'unanimité.

4 – Redevance RODP pour Orange.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée par Orange à la commune s'élève pour l'année 2026 à la somme de 330,70 € (trois cent trente Euros soixante-dix centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de cette redevance.

5 – Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté de communes.

Le Conseil municipal doit désigner ses représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes et propose de nommer Monsieur Guy METIVIER membre titulaire et Monsieur Daniel BONNEFOY membre suppléant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

6 – Désignation d'un référent santé-environnement pour l'Agence Régionale de Santé.

L'Agence Régionale de Santé demande que la commune désigne un référent santé-environnement. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Martine BABYLON référente pour le village.

7 – Mise à jour du tableau des effectifs.

Le contrat de travail de l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles d'une durée horaire de 27/35^{ème} est porté à 31/35^{ème}.

Le poste d'adjoint administratif principal est supprimé du tableau des effectifs suite à la promotion du secrétaire de Mairie au poste de Rédacteur.

8 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de se doter d'une Commission d'Appel d'Offres composée comme suit :

Président de la CAO : Monsieur le Maire Guy METIVIER

Membres titulaires : Daniel BONNEFOY, Jocelyne LE BARS, Fabrice LLABOUR.

Membres suppléants : Martine BABYLON, David CADENNES, Magali CHANTREL.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la composition de cette commission.

9 – Désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de se doter d'une Commission de Délégation de Services Publics composée comme suit :

Président de la CAO : Monsieur le Maire Guy METIVIER

Membres titulaires : Martine BABYLON, David CADENNES, Magali CHANTREL.

Membres suppléants : Daniel BONNEFOY, Jocelyne LE BARS, Fabrice LLABOUR.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la composition de cette commission.

10 – Questions diverses.

- Le Conseil municipal est informé par Monsieur le Maire du rapport établi par la Cours Régionale des Comptes sur la Gestion de la CCHV.
- Le S.I.P. des Aspres a confirmé l'installation d'une citerne de défense contre l'incendie dans le bas du village.
- La mise en place des ombrières sur le parking devant le tennis est prévue dans les prochaines semaines.
- Le festival de courts métrages « court-circuit » fera escale au village le 12 août en soirée.
- Le Maître d'œuvre en charge du projet de réaménagement de la « Maison Ricard » remettra son esquisse durant l'été. Cette remise de documents permettra de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services ou des collectivités susceptibles de participer au financement des travaux.
- Le projet d'aménagement de l'école au regard du remplacement de la chaudière de chauffage central et à la création d'un logement cohérent va être relancé rapidement et devra tenir compte des nouvelles contraintes climatiques tant hivernales qu'estivales.
- La remise des cadeaux aux élèves rentrant en sixième se fera le vendredi 3 à 16 heures.
- Le document de valorisation financières et fiscales de 2025 a été établi et remis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).
- Rallye du Vallespir, il se tiendra le dimanche 28 juin. La RD 618 sera coupée de Palalda au col Xatard.

Le présent conseil s'est achevé à 18 heures 45

Le Président :



Guy METIVIER



Le secrétaire :



Daniel BONNEFOY

